
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 mars 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU RHÔNE POUR L'ANNÉE 2020

Ce mardi 16 mars 2021, Clément VIVÈS, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône, et Christian Jacques BERRET, directeur régional de la Banque de France, visitaient un Point Conseil Budget situé à Lyon 7^{ème}. Dans un contexte de crise sanitaire pouvant entraîner des pertes de revenus et des difficultés à faire face aux dépenses du quotidien, les Points Conseil Budget offrent aux personnes fragilisées un soutien essentiel pour prévenir et réduire ces difficultés.

Portés par différents types d'organismes (associations, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, centres sociaux, conseils départementaux...) dotés chacun de 15 000 euros par an pour remplir leurs missions, [9 Points Conseil Budget](#) sont désormais déployés dans le Rhône dont un bus itinérant permettant de mailler le territoire et d'aller à la rencontre des personnes dans des zones plus enclavées du département.

En partenariat avec la Banque de France, ces lieux d'accueil offrent à toute personne qui le souhaite des conseils et des orientations de manière personnalisée, gratuite et confidentielle pour l'accompagner dans la gestion de son budget et/ou dans la mise en place des mesures prises par la commission de surendettement.

Rapport d'activité de la commission de surendettement des particuliers du Rhône pour l'année 2020 :

L'année 2020 s'est achevée sur une baisse du nombre de nouvelles situations de surendettement dans le Rhône de -26.7% de dossiers déposés (soit 2567 dépôts). Par ailleurs, le nombre de dossiers déposés a également diminué de -22.9% en Auvergne-Rhône-Alpes, et de -24% au niveau national. Si la diminution du nombre de dossiers déposés est une tendance constatée depuis plusieurs années (- 9% en moyenne entre 2014 et 2019) celle enregistrée en 2020 est exceptionnelle par son ampleur.

La baisse a été particulièrement prononcée lors du premier confinement. Durant cette période – comme tout au long de l'année – la Banque de France a toujours maintenu la possibilité de déposer un dossier de surendettement. Les dossiers ont été traités y compris pendant les périodes de confinement. Cependant, les particuliers ont pu rencontrer des difficultés matérielles dans leurs démarches pour préparer leurs dossiers.

La structure de l'endettement global des ménages rhodaniens est inchangée par rapport à 2019. En 2020, les dettes à la consommation représentent 40% du total, contre 26% pour les dettes immobilières, 15% pour les dettes de charges courantes, 2% de dettes financières et 17% pour les autres dettes.

Le risque de surendettement demeure élevé pour certaines personnes ou certains ménages, les personnes surendettées sont souvent des adultes isolés ou des femmes cheffes de famille monoparentale ;

- 26 % des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) sont au chômage ;

- 57 % des personnes vivant dans un ménage surendetté (y compris les enfants à charge) ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 15 % pour la population française ;
- les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française.

Depuis décembre 2020, les particuliers souhaitant déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France peuvent effectuer cette démarche en ligne, avec ou sans l'accompagnement numérique également proposé par les Points Conseil Budget. Ce nouveau dispositif vient en complément des solutions existantes de dépôt, directement en succursale ou par voie postale. À noter que le dépôt en ligne est actuellement ouvert aux personnes qui déposent un dossier à leur seul nom (sans codéposant) et qui ne sont ni sous tutelle ni sous curatelle.

CONTACTS PRESSE

Préfecture du Rhône
pref-communication@rhone.gouv.fr

Banque de France
celine.zanoletti@banque-france.fr